

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/68

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits en matière de tourisme proposés au vu de la stratégie de développement du tourisme en Alsace portée conjointement par le Département du Bas-Rhin, celui du Haut-Rhin et la Région Alsace.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions		
Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	4 380 230,00
	TOTAL	4 380 230,00

2141 – Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin

Crédits proposés au budget primitif de 2014 : 2 688 000 €

Crédits inscrits au budget primitif de 2013 : 2 688 000 €

Le tourisme constitue un des atouts indéniables pour le développement et le rayonnement de l'Alsace, au regard de son patrimoine culturel, historique, paysager et de sa situation géographique. Il représente une activité économique de premier rang en Alsace avec en 2012, 12 millions de visiteurs et des retombées économiques estimées à 1,8 milliard d'euros. Les métiers du tourisme et des activités associées représentent 36 000 emplois en Alsace.

Acteur majeur des politiques publiques en faveur du tourisme, le Département du Bas-Rhin porte avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, la stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2014, dont l'ambition se décline autour de cinq grands enjeux :

- soutenir et dynamiser l'économie touristique alsacienne
- développer harmonieusement le tourisme sur tout le territoire alsacien
- promouvoir la destination Alsace
- développer les atouts et le potentiel touristique de l'Alsace
- renouveler les fondamentaux par la créativité et l'innovation

Ces grands enjeux se concrétisent à travers onze grands objectifs. Parmi ceux-ci, le Département du Bas-Rhin s'est donné des priorités en lien fort généralement avec les territoires :

- mettre en réseau les grands sites et le patrimoine castral pour impulser davantage de synergies et favoriser une meilleure diffusion de la clientèle touristique dans les territoires
- renforcer la mise en tourisme de l'Alsace, Terre de mémoire, notamment autour de la thématique de la Guerre de 1870
- promouvoir l'Alsace en tant que destination vélo reconnue et attractive, afin de valoriser et mettre en tourisme l'important réseau cyclable alsacien (démarches

- « L'Alsace à vélo » et « Le Bas-Rhin à vélo » pilotées par la collectivité départementale bas-rhinoise)
- la structuration de l'offre en matière d'écotourisme en lien avec l'Agenda 21 départemental.

L'enjeu pour la collectivité départementale est aussi d'adapter ses dispositifs aux priorités de cette stratégie.

Le Département s'appuie sur l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour animer la stratégie de développement du tourisme en Alsace et promouvoir les thématiques prioritaires identifiées, en lien avec les services départementaux. Cette action s'inscrit dans un partenariat avec les autres organismes dédiés, à l'échelle régionale, départementale ou locale.

En 2014, la Région s'engage dans une réorganisation des structures à dimension régionale en créant une agence régionale pour l'attractivité et le rayonnement de l'Alsace, issue de la fusion du comité régional du tourisme (CRT), d'Alsace International (AI) et de l'entité gestionnaire de la marque partagée Imaginalsace.

De la même manière que les trois collectivités déclinent une stratégie commune, l'ADT poursuivra ses travaux en lien et en cohérence avec la nouvelle agence régionale ainsi que l'ADT de Haute-Alsace, pour approfondir encore les synergies.

Une subvention de 2 688 000 €, stable par rapport à 2013, est proposée pour accompagner l'ADT 67 dans son champ de missions au service du tourisme, des territoires et de leurs acteurs. Un contrat d'objectifs pour 2014 sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Permanente.

2142 - Autres organismes à vocation touristique

Crédits proposés au budget primitif de 2014 : 444 230 €
Crédits inscrits au budget primitif de 2013 : 463 830 €

Dans le cadre des partenariats établis entre la collectivité départementale, son agence de développement touristique et différents organismes à vocation touristique tels que le RésOT-Alsace qui fédère les offices de tourisme d'Alsace, l'Office du tourisme de Strasbourg et de sa Région (OTSR), le Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin (RDTR 67), l'Association départementale du Club Vosgien, le partenariat nouveau avec l'AJA active dans le tourisme associatif et social, une enveloppe de 444 230 € est proposée. Celle-ci est en légère diminution par rapport à 2013.

Cette dotation inclut le soutien de la collectivité à l'édition 2014 du Rallye de France Alsace pour un montant de 240 000 €, identique à celui des années précédentes.

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Crédits proposés au budget primitif de 2014 : 1 068 000 €
Crédits inscrits au budget primitif de 2013 : 1 070 000 €

La performance des équipements touristiques marchands, plus particulièrement de l'hôtellerie, apparaît comme un enjeu majeur, reconnu comme tel par la stratégie de développement touristique Alsace, pour attirer et fidéliser les clientèles touristiques sollicitées par un éventail de formules et de destinations de plus en plus large.

Le dispositif commun à la Région et aux deux Départements de soutien à l'hôtellerie familiale et indépendante, mis en place en 2007, a impulsé une dynamique forte de renouvellement et d'amélioration de l'offre hôtelière alsacienne, notamment pour les équipements de loisir et de bien-être.

Ce dispositif a été abrogé au 1^{er} juillet 2013, les trois collectivités souhaitant s'orienter vers un mode opératoire plus ciblé en faveur de l'hôtellerie alsacienne, sous la forme d'un appel à projets. Un premier appel à projets sera lancé en 2014. Ce dispositif nouveau a vocation à être renouvelé tous les ans.

Un crédit d'un montant total de 1 068 000 € est proposé afin de permettre de répondre au mieux aux besoins d'un hébergement touristique de qualité dans le Bas-Rhin. Les crédits inscrits serviront entre autre à financer les subventions restant à attribuer sur le fondement du dispositif relatif l'hôtellerie familiale et indépendante.

2145 – Autres équipements à vocation touristique

Crédits proposés au budget primitif de 2014 : 180 000 €

Crédits inscrits au budget primitif de 2013 : 209 500 €

Les inscriptions budgétaires proposées concernent le soutien habituel apporté par la collectivité à l'organisation du poste de secours du Mont Sainte-Odile et à la surveillance des grands sites touristiques pendant la saison estivale.

Les autres dotations, telles que la démarche Alsace à Vélo (actions de communication et de promotion ; mise en place de panneaux Relais Information Service) ou le fonctionnement « quatre saisons » du nouveau Chalet du Champ du Feu assuré par l'Office du tourisme de la Haute-Bruche.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2141	Agence de développement touristique du Bas-Rhin	2 688 000,00 €	2 688 000,00 €
2142	Autres associations à vocation touristique	463 830,00 €	444 230,00 €
2144	Hébergement touristique et restauration traditionnelle	1 070 000,00 €	1 068 000,00 €
2145	Autres équipements à vocation touristique	209 500,00 €	180 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires en faveur du tourisme exposées dans le présent rapport et traduites dans le budget primitif de 2014, à savoir :

- l'inscription d'un crédit de 2 688 000 € au bénéfice de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (mode d'action 2141)

- l'inscription d'une enveloppe de 444 230 € en faveur de diverses associations à vocation touristique (mode d'action 2142)

- l'inscription d'une enveloppe de 1 068 000 € pour l'hébergement touristique et la restauration traditionnelle (mode d'action 2144)

- l'inscription d'une enveloppe de 180 000 € pour divers équipements à vocation touristique

L'attribution de l'ensemble des crédits correspondants fera l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Général.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL